Procès-verbal Séance du conseil municipal du 11 janvier 2023

Convocation du 05/01/2023

	Présents	Absents	Pouvoir
DEFEZ G	X		
LABELLE Sylvie	X		
BLANCHARD Alain	X		
VIGNES Geoffroy	Х		
BROUARD Lionel	X		
CHAULET Marie Noëlle	Χ		
CREPIN Françoise	X		
DOS REIS VIANA Marie	X		
GOUBARD Laurent	X		
LAFOUX Bruno	X		
PAGNARD Jean-Marie	Х		
PONTON Didier		X	
RIPPEL Dominique		X	
SOULAS Karine	X		

Secrétaire de séance : BLANCHARD Alain

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal séance du 15 décembre 2022

- Délibérations :
 - DETR 2023
 - o 1- Aménagement de la traversée de Scoury
 - o 2- Rénovation énergétique salle des associations et Salle des fêtes
 - Demande de subvention SDEI- CEP- Eclairage LED salle des fêtes

Approbation procès-verbal séance du 15 décembre 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

- DETR 2023

1- Aménagement de la traversée de Scoury

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation du coût prévisionnel établi par le bureau d'études DB concernant les travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Scoury.

Au vu de la remise tardive du dossier par le bureau d'études et du montant, Il demande au conseil :

- s'il souhaite retravailler le projet et reporter la demande de subvention en 2024
- déposer le dossier et éventuellement réaliser les travaux en plusieurs tranches

Il précise ses craintes quand aux futures recettes de la commune, baisse de la DGF, des compensations, augmentation du coût de l'énergie. D'autres travaux sont lancés, les offres risquent d'être supérieures aux estimations.

Le conseil vote : 11 voix pour le dépôt de la demande en 2023- 2 voix contre (DEFEZ Gérard et LABELLE Sylvie)

Une demande de subvention sera déposée auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 avec le financement suivant :

	Montant HT	Financement		
Travaux	955 000,00 €	DETR 2023	40%	397 990 €
		Amendes de Police	3%	30 000 €
Maitrise d'œuvre	39 975,00 €	FAR 2024	2%	16 000 €
HT	994 975.00€	CRST	en attente	
		Autofinancement/Emprunt	55,40%	550 985 €
TVA	198 995,00 €	TVA	20%	198 995,00 €
TTC	1 193 970,00 €	TTC		1 193 970,00 €

2- Rénovation énergétique bâtiments publics

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis correspondants aux travaux envisagés à la salle des associations à Scoury et à la salle des fêtes et garderie périscolaire afin de réaliser des économies d'énergie.

Salle des associations:

- changement des huisseries montant : 19 996,00€HT - remplacements des luminaires existants par des LED montant : 1 475.05€HT

Salle des fêtes et garderie périscolaire :

- remplacement des luminaires existants par des LED montant : 11 017.48€HT

soit un montant total de 32 488.53€HT

Il propose pour le financement de déposer une demande de subvention auprès de la sous-préfecture dans le cadre de la DETR

	Montant		Financement	
Travaux HT 32 488,53		DETR 2023	40%	12 995,41 €
		FAR 2023	33,26%	10 806,00 €
	32 400,33	SDEI	6,16%	2 000,00 €
		Autofinancement	20.58%	6 687,12 €
TVA	6 497,71	TVA	20%	6 497,71 €
TTC	38 986,24	TTC		38 986,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire et le plan de financement
- le charge de déposer la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

- Demande de subvention Conseil en Energie Partagé 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif d'aides financières allouées par le SDEI concernant les études et les travaux effectués sur les bâtiments publics de la collectivité.

La commune adhère au service Conseil en Energie Partagé (CEP) elle peut donc bénéficier de 20% sur des travaux avec un plafond de 2000€ par an.

Les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes par un éclairage LED sont estimés à 8 014.30€ HT soit 9 617.16€ TTC

Il propose pour le financement de déposer une demande de subvention auprès du SDEI.

Base € HT	Taux	Montant €
8 014.30	25%	2 000.00
Autofinancement		6 014.30
TVA		1 602.86
Total TTC	AMPATTY .	9 617.16
	8 014.30 Autofinancement TVA	8 014.30 25% Autofinancement TVA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition du Maire et le plan de financement
- le charge de déposer la demande de subvention et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

- Divers

- Pose de la 1^{ère} pierre, futur bâtiment AB bâtisseurs ZA de Ciron Le conseil est invité à la cérémonie du 20/01/2023
- Travaux enfouissement de Scoury Les travaux ont repris à l'entrée Ouest du bourg. Coté Est il reste les branchements chez les particuliers
- Projet parc photovoltaïque à la Bourrelière Un avis sera demandé au conseil à la prochaine réunion, le dossier est remis en ce sens.
- Intramuros
 La CDC a mis en place l'application Intramuros. Il sera proposé aux associations de la commune de contribuer
 à la vie de cette application.

Le secrétaire

BLANCHARD A

Le Maire DEFEZ G

PV approuvé le 02/03/2023